

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

ANNEXE 4 BIS

VISITE MÉDICALE

A conserver par la famille

A rendre au Professeur Principal

A rendre à la Vie Scolaire

A rendre au secrétariat

Information visite médicale pour certificat d'aptitude

Le lycée organise une visite médicale pour les élèves des classes professionnelles, âgés de plus de 15 ans et de moins de 18 ans.

Cette visite se réalisera dans l'enceinte du lycée, au cours du mois de septembre, par un médecin lié au lycée par une convention.

A l'issue de la visite médicale, si votre enfant est apte, le médecin délivrera un certificat d'aptitude à pratiquer en atelier pédagogique et en stage individuel.

Ce certificat permet d'utiliser des machines, des appareils et des produits entrant dans le champ d'activité de la spécialité professionnelle.

Pour les élèves majeurs, le certificat joint est à faire compléter par le médecin traitant, pour la rentrée de septembre.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous souhaitons un excellent été.

Cordialement.

Les équipes pédagogiques